La Chapelle-Saint-Ursin (18): il poignarde un adolescent de 14 ans “pour rigoler”, il ressort libre du tribunal

13/11/2021 à 13h25



Coup de couteau à La Chapelle-Saint-Ursin : l’auteur condamné à 12 mois de prison avec sursis

[…]

Encadré par trois policiers, il raconte : « J’ai rejoint des copains pour jouer au foot. J’ai voulu rigoler et je me suis approché de l’un d’eux, dans son dos, avec le couteau dans la main. Quand il s’est retourné, il a fait un geste et il s’est blessé sur la lame. Je ne voulais pas lui mettre un coup. »

[…]

Séquelles inconnues

Les conséquences de cette mauvaise blague sont encore inconnues, a rappelé l’avocat de la victime, Me Antoine

Fourcade : « **Il a dû être opéré dans la nuit de mercredi à jeudi. Il est dispensé de toute activité jusqu’à mi-janvier 2022.** »

[…]

Le prévenu est condamné à douze mois de prison avec sursis probatoire pendant deux ans. Il a interdiction d’entrer en contact avec la victime et de paraître dans l’enceinte du stade de La Chapelle-Saint-Ursin. Il lui est interdit de détenir une arme pendant cinq ans. Il a aussi obligation de travailler ou de se former, d’indemniser la victime et de suivre, à ses frais, un stage de citoyenneté.

[…]

L’article dans son intégralité sur *Le Berry*